

DIRECTION

Tél. : 04 74 31 32 01
04 74 31 32 03
Fax : 04 74 31 32 04
E-mail : direction@ch-vienne.fr

DECISION DU DIRECTEUR n° 2020 – 010

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction des Affaires Médicales par intérim

Le Directeur,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 août 2019, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 juillet 2020, nommant M. Jean-François HÉLIE directeur adjoint secrétaire général ;
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

D E C I D E

Article 1^{er} – Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François HÉLIE, Directeur adjoint, Secrétaire général, par intérim et pendant l'absence du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, pour tout document interne ou externe relatif à la gestion des personnels médicaux.

Article 2 – Effet et publicité

La présente délégation prend effet à compter du 12 octobre 2020.
La présente délégation est publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier de Vienne.

Fait à Vienne, le 12 octobre 2020.

Jean-François HÉLIE

Directeur adjoint
Secrétaire général

Christian DUBLÉ

Directeur

